



MAIRIE DE CAMPAN
HAUTES-PYRÉNÉES

E X T R A I T
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 23 JUILLET 2020
(Date de convocation : 17 juillet 2020)

Délibération n° 20200723/14

Conseillers en exercice	: 15	Le vingt trois juillet deux mille vingt à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Campan, en séance publique.
Nombre de présents	: 14	<u>Étaient présents</u> : M. Alexandre PUJO-Menjouet, Maire, Mme Catherine Pécondon-Montgaillard, M. Etienne Lay, Mme Dominique Borgella-Adjutant, M. Thibaut Maurin, Mme Brigitte Bascaules, M. Sylvain Saligot, Mme Mélissa PUJO-Menjouet, M. Benjamin Soucaze-Soudat, Mme Aurore Ville, M. Thierry Ribeiro, Mme Sarah Laguerre, Mme Viviane Torné et M. Jean-François Rabaud,
Nombre de votants	: 15	formant l'unanimité des membres en exercice.
Pour	: 15	
Contre	: 0	
Abstention	: 0	

Étaient absents : Mme Charlotte Foubert (procuration donnée à Viviane Torné).

Secrétaire de séance : Mme Brigitte Bascaules

OBJET : SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC) DE L'ADOUR : MODIFICATION DES STATUTS

Le SPANC de l'Adour a délibéré en date du 25 février 2020 afin d'adapter ses statuts conformément à l'arrêté préfectoral du 27 janvier 2020 qui transforme cette structure en syndicat mixte. Il est donc nécessaire d'approuver les statuts ci-joints.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver les nouveaux statuts du SPANC en date du 5 mars 2020.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération.

Date d'affichage : 27 juillet 2020

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Alexandre PUJO-MENJOUET

